AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS EN ENTREPRISE – PISTES DE RÉFLEXION

Dernière révision du document : août 2015

Cet outil est rédigé à partir d'un document réalisé dans le cadre du projet européen Life-SMIGIN[1] mené par l'Union Wallonne des Entreprises entre 2006 et 2009. Ce document de base est une réalisation conjointe de l'UWE et du bureau d'étude AIRELE sur base de la brochure technique éditée par la Région wallonne : "*Nature et Entreprises : Mode d'emploi*".

Toutes les informations et résultats du **projet Life-SMIGIN** de gestion collective de l'environnement figurent sur le site **www.econetwork.eu**

AVANT-PROPOS

Par habitude et par simplicité, les entreprises aménagent souvent leur parcelle d'une façon classique avec quelques arbres et de la pelouse. Pourtant, un aménagement écologique des parcelles est bénéfique tant pour l'entreprise que pour l'environnement.

Afin d'orienter les entreprises vers des aménagements plus "écologiques", plusieurs pistes de réflexion (liste non exhaustive) à prendre en compte en amont de l'aménagement d'une parcelle d'entreprise sont présentées ci-après :

- La plantation d'arbres et arbustes
- L'entretien différencié
- Les pelouses, les prairies fleuries et les terres prêtées à la nature
- La gestion des eaux pluviales
- Les voiries et les clôtures
- Le bâtiment

[1] Le projet Life-environnement SMIGIN – "Sustainable Managment by Interactive Governance and Industrial Networking" – avait pour objectif d'améliorer la gestion environnementale des entreprises situées sur un même Parc d'Activité Economique. Mené par la Cellule des Conseillers en Environnement de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE), en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois (CCIV), ce projet a été financé de novembre 2006 à octobre 2009 par le Programme Life de la Commission Européenne, la Région Wallonne, l'ADEME et la région Nord Pas de Calais.

LA PLANTATION D'ARBRES ET ARBUSTES

Les arbres et arbustes jouent un rôle :

- **paysager** : intégration des bâtiments, écran visuel et sonore ;
- **social** : cadre favorable au travail, influence positive sur l'équilibre des salariés ;
- **écologique** : accueil d'espèces animales sauvages (oiseaux), régulation bioclimatique, participation à la purification de l'atmosphère.

Plus d'informations au sujet des arbres et arbustes, auprès de la Fédération Wallonne Horticole : www.fwhnet.be

CONSEILS POUR UN AMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE

- Evitez des investissements verts "horticoles" onéreux et peu rentables. Les **essences indigènes** sont **moins coûteuses**, adaptées au milieu et au climat, **plus résistantes** et accueillent les espèces sauvages de nos régions
- Agrémentez le paysage par les floraisons abondantes des **arbres fruitiers** et participez à la **conservation** d'un **patrimoine génétique** irremplaçable : certaines variétés régionales de fruitiers raréfiés sont actuellement réintroduites
- Placez des **haies libres diversifiées** aux franges de l'entreprise pour une meilleure **intégration du bâtiment dans son environnement**. Dans ce cadre, favorisez également les essences à fleurs et à baies qui apporteront nourriture pour les oiseaux et les insectes et agrémenteront vos espaces de leurs floraisons étalées

Source : UWE

Source : ECOSEM

La Wallonie subventionne la plantation d'essences indigènes dans les entreprises :
http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnev/consnat/Subventions_haies.htm

L'ENTRETIEN DIFFÉRENCIÉ

La gestion différenciée assure un équilibre entre accueil du public, développement de la biodiversité et protection des ressources naturelles. Ses objectifs sont simples :

- Diminuer les **coûts d'entretien** des espaces verts ;
- Améliorer la **biodiversité** et limiter les impacts négatifs sur notre environnement déjà malmené ;

- Créer un **cadre de vie** agréable et des paysages diversifiés.

La gestion différenciée s'adapte à la nature en évitant le désherbage chimique à grande échelle, les plantes stériles ou les tontes systématiques sur tous les espaces.

"Entretenir autant que nécessaire, mais aussi peu que possible…"

Plus d'informations au sujet des techniques, des expériences et illustrations sur : **www.gestiondifferenciee.org** et **www.gestiondifferenciee.be**

Entretien différencié des fossés en bord de route

Source : Chantier Nature, 2004

Entretien différencié des abords d'une parcelle d'entreprise

Source : Opus Environnement, 2005

LES PELOUSES, LES PRAIRIES FLEURIES ET LES TERRES PRÊTÉES À LA NATURE

Le gazon est trop souvent privilégié dans l'aménagement des parcelles, au détriment de la biodiversité des espèces végétales et animales (notamment les insectes). Il faut savoir qu'il existe néanmoins des variétés de gazon permettant de limiter le nombre de tontes (Plus d'informations auprès de la Fédération Wallonne Horticole, www.fwhnet.be).

CONSEILS POUR UN AMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE

- Maintenez les **terrains en friche** lorsqu'ils sont en attente d'affectation. Les friches sont de véritables réservoirs de biodiversité qui présentent notamment les avantages suivants :
  - une source d'économie : gratuité de l'installation, coût nul ou très réduit de l'entretien. La nature se charge de tout !
  - une amélioration de l'image de marque : hautes herbes, orties et ronces sont souvent associées à négligence. La communication sur le fondement de l'action suffit à valoriser l'entreprise comme acteur responsable face aux enjeux écologiques (exemple de la fauche tardive le long des autoroutes) ;

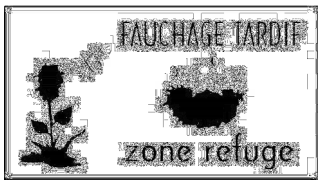

  - un cadre verdoyant ;
  - une richesse écologique des espèces floristiques et faunistiques (à condition de maintenir une zone naturelle lors de l'affectation du terrain).

- Privilégiez la **prairie fleurie** là où la friche ne convient pas pour des raisons esthétiques ou parce que l'on souhaite plus de diversité végétale (terrain initial pauvre ou de mauvaise qualité, ...). Il s'agit d'une végétation herbacée accueillant une faune plus diversifiée que le gazon. Bien que plus coûteuse à l'aménagement, elle présente l'avantage de demander moins d'entretien qu'un gazon, car elle ne demande qu'une ou deux fauches par an.

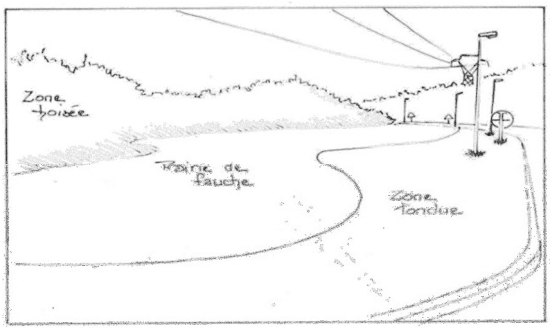

Source : Chantier Nature, 2005

Source : AIRELE, 2008

Source : AIRELE, 2008

× COMPARAISON PELOUSE / PRAIRIE FLEURIE

- **Avantages et inconvénients :**

	Prairie fleurie	Pelouse
Avantages	– Forte biodiversité – Peu coûteux en termes d'entretien – Pas d'intrants (produits phytosanitaires) Conséquences positives en termes de biodiversité	– Démarches facilitées (coûts et pratiques connus) – Sentiment de sécurité renforcé par l'entretien à ras (préférence de certaines personnes pour les espaces uniformes)
Inconvénients	– Coût des semences plus élevé que pour le gazon	– Faible biodiversité (espèces peu nombreuses et banales) – Coût élevé des intrants (produits phytosanitaires) et conséquences néfastes (pollution des eaux, danger sanitaire)
Remarques	– démarche nouvelle à accompagner, évolution des mentalités – Réflexion à mener sur le choix des zones à entretenir de façon plus importante + : sentiment de bien-être (cadre agréable, fleuri…)	

Source : Nature et Entreprises : mode d'emploi

- **Aspects financiers (€/are)**

	Prairie fleurie			Pelouse	
Préparation du sol, achat des semences et semis	225 à 400			225 à 400	
Entretien annuel	Ordre de grandeur	1 fauche/an	1 fauche/an avec ramassage et compostage	Ordre de grandeur	15 tontes/an et ramassage
	5 ares 1 ha	25 6,5	75 15	5 ares 1 ha	110 30

Source : Nature et Entreprises : mode d'emploi

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

La construction d'un bâtiment et d'un parking entraîne l'imperméabilisation de grandes surfaces, ce qui accroît les risques d'inondations.

La récupération des eaux de pluie et l'infiltration naturelle des eaux "non-polluées" participent à une gestion durable des eaux pluviales.

CONSEILS POUR UN AMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE

- **Récoltez les eaux pluviales** et utilisez-les afin de :
  - diminuer la consommation d'eau de distribution
  - réduire l'utilisation des produits adoucissants et de nettoyage
  - utiliser de façon plus judicieuse les ressources
  - atténuer les risques d'inondation
- Privilégiez les surfaces qui permettent l'**infiltration directe** :
  - les surfaces naturelles non revêtues
  - les aménagements perméables : pavés, gazons-graviers, graviers, dalles alvéolées

Source : AIRELE, 2008

- Si l'infiltration n'est pas possible, le **bassin de rétention** ou le **bassin d'orage en bassin naturel**, ainsi que les **toits végétalisés** permettent :
  - un amortissement de l'écoulement des eaux
  - une économie du coût du béton pour un bassin d'orage créé en bassin naturel plutôt que bétonné
  - une épuration naturelle de l'eau (autoépuration)

- une diversification des espèces (roseaux, libellules, batraciens, oiseaux, …)
- un paysage aquatique améliorant le cadre de vie

- Lorsqu'aucun des aménagements ci-dessus n'est possible, des caniveaux peuvent diriger l'eau vers des zones d'infiltration ou de rétention.

Source : ECOSEM

LES VOIRIES ET LES CLÔTURES

Divers petits aménagements associés aux espaces construits et d'apparence anodine peuvent contribuer au développement de la vie sauvage et à l'attractivité paysagère de la parcelle d'entreprise.

CONSEILS POUR UN AMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE

- **Bordures** : préférez les éléments de transition plans ou faiblement inclinés aux bordures verticales infranchissables par les petits animaux.

> *Les bordures bétonnées sont "fragmentantes" et empêchent la migration des amphibiens de leur zone d'hivernage à la zone de reproduction.*

Source : Chantier Nature, 2007

- **Avaloirs** : limitez les ouvertures des grilles à 20 mm maximum pour éviter la chute des petits animaux.
- **Clôtures** : elles protègent les animaux des zones dangereuses mais limitent leurs déplacements. Laissez un espace d'une dizaine de cm sous la clôture : en plus de permettre le passage des petits animaux, cela évitera de dégrader la clôture au passage de la débroussailleuse. La clôture peut également être végétalisée ou même remplacée par une haie de plantes infranchissable.
- **Murs** : les irrégularités des matériaux des anciens murs constituent des habitats intéressants à conserver car ils permettent :
  - Le développement de végétation thermophile sur les façades exposées au soleil ;
  - L'accueil des invertébrés et reptiles dans les interstices ;
  - L'accueil des batraciens dans les zones ombragées.

  Dans la mesure du possible, les irrégularités des nouvelles constructions sont à promouvoir, comme par exemple via des murs de pierres sèches stabilisées sans cimentage, des murs rejointoyés avec un matériau meuble ou encore des murs de béton avec inclusion de matériaux.

- **Tas de bois /tas de pierre** : des branches coupées et stockées en tas constituent un habitat intéressant pour la petite faune, de même qu'un tas de pierres pour les reptiles.

Source : AIRELE, 2007

LES BÂTIMENTS

Un bâtiment d'entreprise peut parfaitement s'intégrer dans le paysage et même servir à l'accueil de la biodiversité tout en y trouvant son intérêt.

CONSEILS POUR UN AMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE

- Les **murs** peuvent servir de support pour des plantes grimpantes qui :
  - protègent le bâtiment contre l'ensoleillement, le vent et la pluie ;
  - rompent l'uniformité ;
  - personnalisent l'entreprise ;
  - limitent l'impact visuel du bâtiment.
- Les **toitures végétalisées**, loin d'être un "gadget écologique", constituent un dispositif important pour la gestion des eaux et la régulation thermique des bâtiments par :
  - le stockage et le filtrage de l'eau pluviale ;
  - l'amélioration de la qualité de l'air (fixation des poussières) ;
  - l'absorption du bruit ;
  - la diminution des variations de températures dans les bâtiments, peut permettre d'éviter l'installation d'une climatisation ;
  - la compensation écologique des surfaces perdues par la construction.

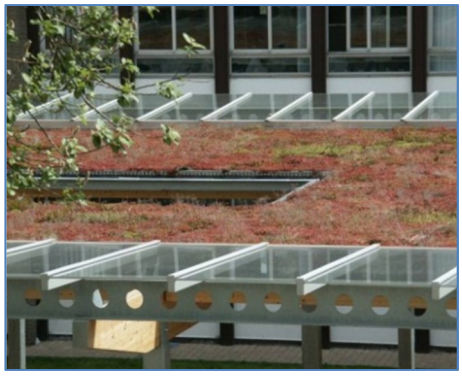

Source : ECOSEM

- **L'entrée** aménagée de manière soignée, avec des essences locales choisies pour leurs qualités esthétiques valorise l'image de l'entreprise et témoigne de sa préoccupation environnementale.

Document réalisé par :

CELLULE ENVIRONNEMENT
UNION WALLONNE DES ENTREPRISES

Union Wallonne des Entreprises
Chemin du Stocquoy 3 - B-1300 WAVRE
Tél : 010/47.19.43
environnement@uwe.be
www.environnement-entreprise.be

Avec le soutien de :

uwe union wallonne des entreprises
Wallonie